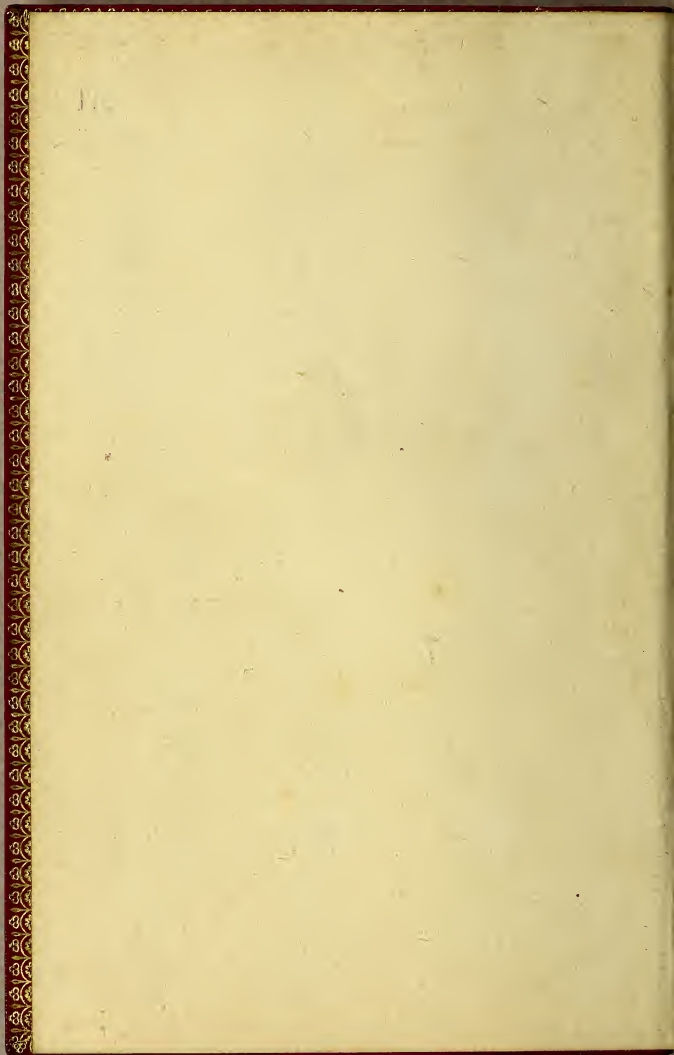


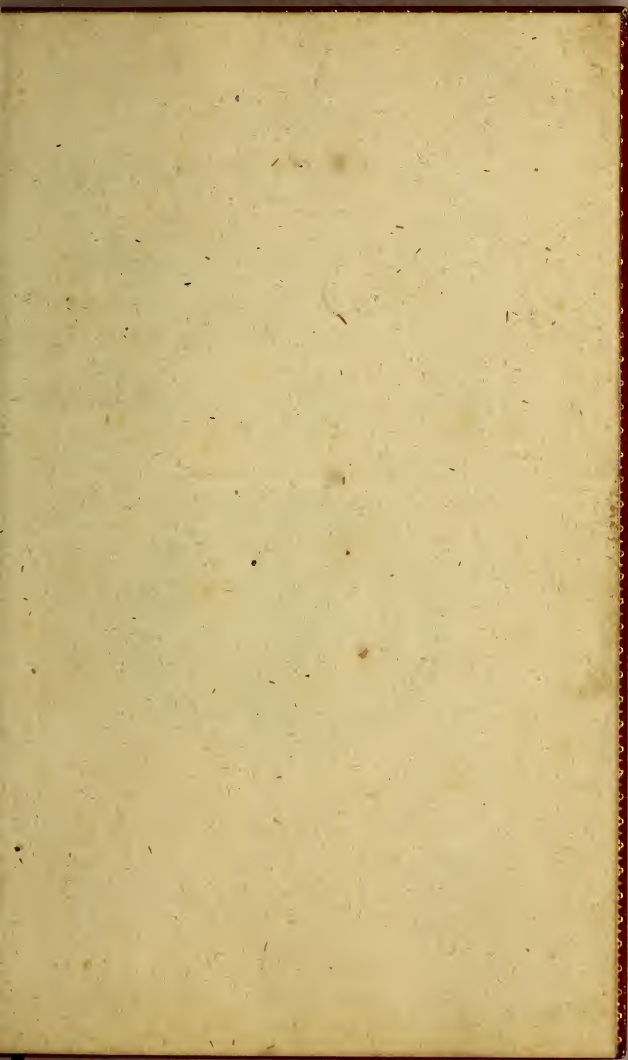


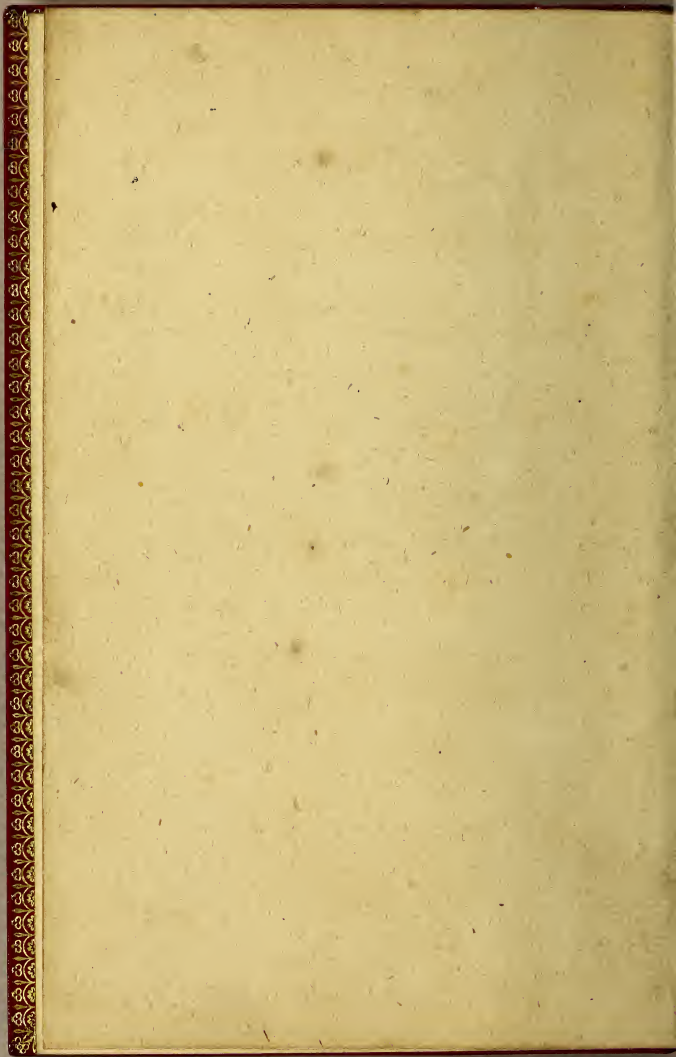


John Carter Brown
Library
Brown University









RELATION
DERNIERE
DECE QUI S'EST
PASSE' AV VOYAGE
DV SIEVR DE POVTRINCOVRT,
en la Nouvelle-France
depuis 20. mois ença.

Par MARC LESCARBOT *Aduocat*
en Parlement.



A PARIS,
Chez JEAN MILLOT, deuant
S. Barthelemy aux trois Couronnes.

M. DCXII.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

RELATION

DERNIERE

DECEZ DE WEST

PASSEZ AU VOYAGE

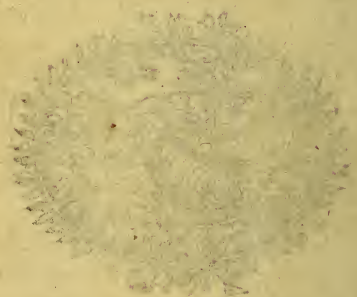
EN 1789 DE TOTTENHOVRE

ET DE LA MONTAGNE

DE LA MONTAGNE

PAR M. DE LA MONTAGNE

DE LA MONTAGNE



A PARIS

chez la Citoyenne Lesclapart, Palais

National, ci-devant des Jacobins, ci-devant

M. DE LA MONTAGNE

AVEC UN TABLEAU DE



RELATION
DERNIERE

DE CE QVI S'EST
PASSE' AV VOYAGE DV
sieur de Poutrincourt en la Nouuelle
France depuis 20. mois ença.

P R E F A C E.



Le proverbe ancien est bien véritable, que les Dieux nous vendent toutes choses par labeur. Ceci se reconoit par experience ordinaire en plusieurs choses, mais particulièrement au fait duquel nous avons à parler: auquel donne sujet par ses incomparables vertus le sieur de Poutrincourt, de qui les labeurs plus que Herculeans ont dés ya long temps merité vne bien ample fortune, & y eust donné atainte au temps de nos troubles derniers, s'il n'eust esté trop entier à maintenir le party qu'il auoit embrassé. Car le Roy le tenant en personne assiégé dans le chateau de Beaumont

lui voulut donner le Comté dudit lieu pour se rendre à son service. Ce qu'ayant refusé, il le fit toutefois peu après gratuitement voyant sa Majesté réduit à l'Eglise Catholique Romaine. Vray est que nostre feu Roy HENRI le Grand l'auoit obligé en vne chose, c'est d'auoir rendu par sa bouche ce témoignage de lui, qu'il estoit vn des plus hommes de bien, & des plus valeureux de son royaume. Suiuant quoy aussi apres noz guerres passées, lui qui naturellement est porté aux entreprises difficiles, fuyant la vie oisive, auroit recherché l'occasion de faire plus que devant paroître son courage, honorer son Prince, & illustrer sa patrie. Ce qu'il auroit fait par la rencontre du sieur de Monts, lequel en l'an 1603. entreprenoit le voyage de la France Nouvelle & Occidentale d'outre mer, avec lequel il se ioignit pour y reconoistre vne terre propre à habiter & y rendre service a Dieu & au Roy. A quoy il a depuis travaillé continuellement & eust desia beaucoup avancé l'œuvre, si la facilité ne se fust trop fiée à des hommes trompeurs, qui lui ont fait perdre son temps & son argent. Voire encore estant Gentilhomme indomtable à la fatigue, & sans crainte aux hazars, il se pourroit promettre vn assez prompt auancement à son entreprise s'il n'estoit troublé par l'avarice de ceux qui lui enleuent la graisse de sa terre sans y faire habitation, & auides des Castors de ce pais là y vont exprés pour ce sujet, & ont fait à l'envi l'un de l'autre que chacune peau de Castor (qui est le traffic le plus

present de ces terres) vaut icy aujourd'hui dix liures, qui se pourroit bailler pour la moitié, si le commerce d'icelles estoit permis à vn seul. Et au moyen de ce pourroit prendre fondement la Religion Chrestienne pardela; comme certes elle y auroit esté fort ayancée, si telle chose eust esté faite. Et la consideration de la Religion & de l'establissement d'un pais dont la France peut tirer du profit & de la gloire, merite bien que ceux qui l'habitent iouissent pleinement & entierement des fruits qui en proviennent, puis que nul ne contribüe à ce dessein pour le soulagement des entrepreneurs, lesquels au peril de leurs vies & de leurs moyens ont decouvert pardela tant les orées maritimes, que le profond des terres, où iamais aucun Chrétien n'avoit esté. Il ya vne autre consideration que ie ne veux mettre par écrit, & laquelle seule doit faite accorder ce que dessus à ceux qui se presentent & offrent pour habiter & defendre la province, voire pour donner du secours à toute la France de deça. C'a esté vne plainte faite de tout temps, que les considerations particulieres ont ruiné les affaires du general. Ainsi est-il à craindre qu'il n'en auienne en l'affaire des Terres-neuves, si nous la negligions, & si l'on ne soustient ceux qui d'une resolution immuable s'exposent pour le bien, l'honneur, & la gloire de la France, & pour l'exaltation du nom de Dieu, & de son Eglise,

Voyage en la Terre-neuve.

I'Ay rapporté en mon histoire de la Nouvelle France ce qui est des deux premiers voyages faits outre mer par le sieur de Poutrincourt. Ici i'ay à écrire ce qui s'est ensuiui és voyages subsequens. Depuis quelques années vne succession lui est echeuë a cause de Dame Ichanne de Salazar sa mere, qui est la Baronnie de Sainct Iust en Champagne. Les rivieres de Seine & d'Aulbe rendent le lieu de cette Baronnie autant agreable, que fort & avantageux à la defense. Là au commencement de Février mil six cens dix il fit partie de son equippage, y ayant chargé vn bateau de menbles, viures, & munitions de guerre, voire tellement chargé qu'il n'y restoit que deux doigts de bord hors del'eau. Cependant la riviere estoit enflée & ne se pouvoit plus tenir en son liët à caute des longues pluies hivernales. Les flots le menaçoient souuent, les perils y estoient presens, mesmement és passages de Nogent, Corbeil, Sainct Clou, Ecorche-veau, & autres où des bateaux perirent à sa veuë, sans qu'il fust aucunement emeu d'apprehension. En fin il parvint à Dieppe, & apres quelque sejour il se mit en mer le 26. dudit mois de Février. Plusieurs en cette ville là benissoient son voyage, & prioient Dieu pour la prosperité d'icelui. La saison estoit rude, & les vents le plus souuent contraires. Mais on peut bien appeller vn

voyage heureux, quand en fin on arrive à bon
 port. Ils ne furent gueres loin qu'ils rencontre-
 rent vers le Casquet vn nauires de Forbans,
 a lesquels voyans ledit Sieur & ses gens bien *a Forbaus*
 resolus de se defendre si on les attaquoit, passe- *ce sont*
 rent outre. Le 6. de Mars ils rencontrèrent vn- *Pyrates.*
 ze navires Flamens, & se saluerent l'vn l'autre
 de chacun vn coup de canon. Depuis le 8. iuf-
 ques au 15. il y eut tempête, durant laquelle
 vne fois ledit Sieur estant couché à la poupe,
 fut porté de son liect pardessus la table au liect
 de son fils. Ce mauvais temps les fit chercher
 leur route plus au Su, *b* & virent deux iles des *b Su, c'est*
 Effores, Corbes, & Flore, là où ils eurent le ra- *Midi.*
 fraichissement de quelques Marsoins qu'ils
 prindrent. Et comme l'on dit que de la guerre
 vient la paix, Ainsi apres ces tourmentes ils eu-
 rent des calmes iusques au iour de Pasques
 Fleuries plus facheux que les tourmentes: car
 quoy qu'on soit en repos, il n'y a pourtant su-
 jet de contentement: car les vivres se mangent,
 & la saison de bien faire se passe: bref vn grand
 calme est fort mauvais sur la mer. Mais cela
 n'est point perpetuel: & quelquefois (selon
 l'inconstance d'Eole) apres le calme suit vn
 vent favorable, tantost vne tempête, comme il
 survint vn peu apres (sçauoir le lendemain de
 Pasques) laquelle fit faire eau à la soute, qui est
 le magazin du pain, ou biscuit. Occasion que le
 Charpentier du navire voulant aller remedier
 au mal avenu, d'autant qu'en faisant ce qui est
 de son art il troubloit les prieres publiques qui
 se faisoient du matin, ledit Sieur lui comman-

*a Peril
d'un char-
pentier.*

da de besongner par le dehors, là où estant allé il trouva le Gouvernail rompu (chose dangereuse) lequel voulant aller racoutrer, comme il estoit à sa besongne, ^a il tomba de son echaffaut dedans la mer. Et bien vint que le temps s'estoit ammodéré : car autrement c'estoit vn homme perdu. Mais il fut garenti par la diligence des matelots, qui lui tendirent vne corde, par laquelle il se sauua.

*b Voy
l'Hist. de
la Nouv.
France
liv. 4.
chap. 12.*

Le 11. de May la sonde fut iettée, & se trouua fond à 80. *b* brasses: indice que l'on estoit sur le Banc des Moruës. Là ils s'arréterent pour auoir le rafraichissement de la pecherie soit des poissons, soit des oiseaux qui sont abondamment sur ledit Banc, ainsi que i'ay amplement décrit en madite Histoire de la Nouvelle France. Le Banc passé, apres auoir soutenu plusieurs vents contraires, en fin ils terrirent vers Pemptegoet *c* (qui est l'endroit que noz Geographes marquent sous le nom de Norombega) & fit dire la Messe ledit Sieur en vne Isle qu'il nomma de l'Ascension, pour y estre arrivé ce iour là. De ce lieu ils vindrent à Sainte Croix premiere habitation de noz François en cette côte, là où ledit Sieur fit faire des prieres pour les trespassez qui y estoient enterrez dès le premier voyage du sieur de Monts en l'an 1603, & furent au haut de la riuere dudit lieu de Sainte Croix, où ils trouverent telle quantité de Harens à chaque marée, qu'il y en avoit pour nourrir toute vne grosse ville. En autres saisons il y vient d'autres poissons. Mais lors c'estoit le tour aux Harens. Là mesme il y a des arbres d'i-

*c Au mé-
me liv.
ch. 7.*

nestimable beauté en hauteur & grosseur. Sur cette même côte, devant qu'arriver au Port Royal ^a ils virent les ceremonies funebres ^{a Ceremonies de funeraillles.} d'un corps mort decedé en la terre des Etechemins. Le defunct estoit couché sur vn ais appuyé de quatre fourches, & fut couvert de peaux. Le lendemain arrive là grande assemblée d'hommes, lesquels danserent à leur mode alentour du decedé. Vn des anciens tenoit vn long baton, où il y avoit pendues trois têtes de leurs ennemis; D'autres avoient d'autres marques de leurs victoires: & en cet estat chanterent & danserent deux ou trois heures, disans les loüanges du mort au lieu du *Libera* que disent les Chrétiens. Apres chacun lui fit don de quelque chose, comme de peaux, chaudieres, pois, haches, couteaux, fleches, ^b *Matachiaz* & ^b *Matachiaz*, ce sont carquans, echarpes, & brassellets. autres hardes. Toutes lesquelles ceremonies achevées, on le porta en sepulture en vne ile à l'écart loin de la terre ferme. Et au partir de là tira ledit Sieur au Port Royal lieu de son habitation.

RELIGION.

LE sieur de Poutrincourt n'eut à-peine pris haleine apres tant de travaux, qu'il envoya chercher Membertou premier & plus ancien Capitaine de cette contrée, pour lui rafraichir la memoire de quelques enseignemens de la Religion Chrétienne que nous lui avions au-

tresfois donné, & l'instruire plus amplement es
 choses qui concernent le salut de l'ame, afin
 que cetui-ci reduit, plusieurs autres à son
 exemple fissent le même. Comme de fait il ar-
 riva. Car apres avoir esté catechizé, & les siens
 avec lui, par quelque temps, il fut baptizé, &
 vingt autres de sa troupe, le iour saint Iehan
 Baptiste 1610. les noms desquels i'ay enrollé en
 mon Histoire de la Nouvelle France ^a selon
 qu'ils sont écrits au registre des baptêmes de
 l'Eglise metropolitaine de dela, qui est au Port
 Royal. Le Pasteur qui fit ce chef d'œuvre fut
 Messire Iesse Fleuche natif de Lantage, diocese
 de Langres, homme de bonnes lettres, lequel
 avoit pris sa mission ^b de Monsieur le Nonce
 du Saint Pere Euesque de Rome, qui estoit
 pour lors, & est encore à Paris. Non qu'un Eue-
 que François nel'eust peu faire: mais ayant fait
 ce choix, ie croy que ladite mission est aussi
 bonne de lui (qui est Evéque) que d'un autre,
 encore qu'il soit étranger. Toutefois i'en laisse
 la cōsideration à ceux qui y ont plus d'interest
 que moy, estant chose qui se peut disputer d'u-
 ne part & d'autre, parce qu'il n'est pas ici en
 son diocese. Ledit Seigneur Nonce, dit Robert
 Vbaldin, lui bailla permission d'ouir pardela les
 confessions de toutes personnes, & les absou-
 dre de tous pechés & crimes non réservés ex-
 pressément au siege Apostolique: & leur en-
 joindre des penitences selon la qualité du pe-
 ché. En outre lui donna pouvoir de consacrer
 & benir des chasubles, & autres vétemens sa-
 cerdotaux, & des paremens d'autels, excepté

^a Liv. 5.
 ch. 5. pa.
 638.

^b Missions.

des Corporaliers, Calices, & Patènes. C'est ainsi que ie l'ay leu sur les lettres de ce oütoyées audit Fleuche premier Patriarche de ces terres là. Ie di patriarche, par ce que communement on l'appelloit ainsi: & ce mot l'a deu semondre à mener vne vie pleine d'integrité & d'innocence, comme ie croy qu'il a fait. Or ces baptizailles ne furent sans solennités. Car Membertou (& consequemment ^a les autres) avant qu'estre ^a *Confession de Foy de Membertou.* introduits en l'Eglise de Dieu, fit vne reconoissance de toute sa vie passée, confessa ses pechés, & renonça au diable, auquel il avoit servi. Là dessus chacun chanta le *Te Deum* de bon courage, & furent les canons tirés avec grand plaisir, à cause des Echoz qui durent audit Port Royal, près d'un quart d'heure. C'est vne grande grace que Dieu a fait à cet homme d'avoir receu le don de la Foy, & de la lumiere Evangelique, en l'âge où il est parvenu, qui est à mon avis de cent dix ans ou plus. Il fut nommé HENRI du nom de nostre feu Roy HENRI le Grand. D'autres furent nommez des noms du sainct Pere le Pape de Rome, de la Royne, & Messieurs & Dames ses enfans, de Monsieur le Nonce, & autres signalez personnages de deçà, lesquels on print pour parrins, comme iel'ay écrit en madite Histoire. ^b Mais ie ne voy ^b *Pa. 638.* point que ces parrins se soient souvenus de leurs filieuls, ni qu'ils leur ayent envoyé aucune chose pour les sustenter, ayder, & encourager à demeurer fermes en la Religion qu'ils ont receüe: Car pour du pain on leur fera croire ce que l'on voudra, & peu à peu leur terre

estant cultivée les nourrira. Mais il les faut ayder du commencement. Ce qu'a fait le sieur de Poutrincourt tant qu'il a peu, voire outrepassant son pouvoir il en a ieusné par apres, comme nous dirons ailleurs.

Retour en France.

TROIS semaines apres l'arrivée dudit Sieur en la terre du Port Royal il avisa de renvoyer en France le Baron de sainct Iust son fils ainé, ieune Gentilhomme fort expérimenté à la marine, & lequel à cette occasion Monsieur l'Admiral a honoré du tiltre de Vice-Admiral en la mer du Ponant és côtes de dela. Car ayant à nourrir beaucoup d'hommes au moins l'espace d'un an & plus, attendant vne cueillette de blez, il estoit besoin d'une nouvelle charge de vivres & marchandises propres au commun vsage tant de lui & des siens, que des Sauvages. Il le fit donc partir le 8. Juillet, lui enioignant d'estre de retour dans quatre mois, & le conduisit dans vne Pinasse, ou grande chaloupe environ cent lieuës loin. En cette saison on a beau tire le long de la côte. Car il y a des iles en grand nombre vers le Cap Fourchu, & le Cap de Sable si pleines d'oiseaux, qu'il ne faut qu'allommer & charger, & avec ce le poisson y foisonne en telle sorte, qu'il ne faut que ietter la ligne en mer & la retirer. La contrarieté du vent les ayant plusieurs fois

contraint de mouiller l'ancre parmi ces îles, leur fit faire epreuve de ce que ie di. Ainsi ledit de saint Iust s'en alla regeant la terre l'espace de deux cens lieuës, iusques à ce qu'il eut passé l'île de Sable, île dangereuse pour estre basse & sans port assureé, sise a vingt lieuës de la terre ferme vis à vis la terre de Bacaillos.

Le 28. de Iuillet il estoit sur le Banc ^a aux Moruës, là où il se rafraichit de viures, & rencontra plusieurs navires de noz havres de France, & vn Anglois, d'où il eut la premiere nouvelle de la mort de nôtre grand Roy HENRI. Ce qui le troubla & sa compagnie, tant pour l'accident si funeste de cette mort, que de crainte qu'il n'y eust du trouble pardeça. Le Dimanche premier iour d'Aoust ils quitterent ledit Banc, le 20. eurent la veuë de la terre de France, & le 21. entrerent dans le port de Dieppe.

a Voyl' Histoire de la Nouvelle France liv. 4. chap. 12.

Auancement de la Religion.

Comme le sieur de Poutrincourt suivoit la côte conduisant son fils sur le retour, il trouua quelques Sauvages de conoissance en vne île, où ils festoient cabannez, faisans pécherie: lesquels ayant abordé, ils en furent tout ioyeux: Et apres quelques propos tenus de Membertou, & des autres, & de ce qui s'estoit passé en leurs baptizailles, ^b il leur demanda s'ils vouloient point estre comme luy, & croire en Dieu pour estre aussi baptizés; A quoy ils

b Acte de picté.

s'accorderent apres avoir esté instruits. Et là dessus il les envoya au Port Royal pour estre plus à loisir confirmés en la Foy & doctrine Evangelique : là où estans ils furent baptizés. Cependant ledit Sieur poursuivoit sa route allant toujours avant le long de la côte , tant qu'il vint au Cap de la Héve , environ lequel endroit il laissa aller à la garde de Dieu ledit sieur de saint Iust son fils , & virant le cap en arriere cingla vers la riviere dudit lieu de la Héve , qui est vn port large de plus de deux lieuës & long de six, euidant y trouver vn Capitaine dés long temps appellé Martin par noz François. Mais il s'en estoit retiré , à-cause de quelque mortalité là survenue par des maladies dysenteriaques. Depuis, ledit Martin ayant entendu que ledit Sieur lui avoit fait tant d'honneur que de l'aller chercher, il le suivit à la piste avec trente-cinq ou 40. hommes , & le vint trouver vers le Cap de Sable pour le remercier d'une telle visite. Ledit Sieur homme accort & benin le receut humainement, encores qu'auparavant en l'an 1607. il y eust eu quelque colere contre lui , sur ce que passant icelui Sieur par ledit lieu de la Héve foible de gens, & se voyant environné de trois chaloupes de Sauvages pleines de peuple, il les fit ranger toutes d'un côté. Sur quoy ledit Martin ayant dit qu'il avoit donc peur d'eux, il fut en danger de voir par effet que sa conclusion estoit fausse. A cette derniere rencontre ledit Martin fut caressé & invité à se faire Chrétien, comme Membertou , & plusieurs autres : &

a Acte de
piété.

s'en aller au Port Royal pour y recevoir plus ample instruction. Ce qu'il promet faire avec sa troupe. Et d'autant que les Sauvages ne vont jamais voir leurs amis les mains vuides, il alla à la chasse, afin de porter de la venaison audit lieu : & cependant ledit Sieur s'avance & va devant pour les y attendre. Mais étant environ le Cap Fourchu, ^a le voila porté d'un vent de terre droit à la mer, & ce si avant, qu'il fut six iours sans aucune provision de vivres (que de quelques oiseaux pris és iles, qu'il avoit de reste) & sans autre eau douce que celle qui se recuilloit quelquefois dans les voiles: Bref sans rien voir que ciel & eau; & s'il n'eust eu vne petite boussolle il estoit en danger d'estre porté à la côte de la Floride par la violence des vents, des tempêtes, & des vagues. En fin par son industrie & iugement il vint terrir vers l'île sainte Croix, là où Oagimont Capitaine dudit lieu lui apporta des galettes de biscuit qu'il avoit troquées avec noz François. Et delà estant en lieu de conoissance il traversa la baye Françoisse large en cet endroit de vingt lieuës, & vint au Port Royal cinq semaines apres sa departie où il trouva des gens bien etonnés pour sa longue absence, & qui desia pour pensoient vn changement qui ne pouvoit estre que funeste. C'est ainsi qu'au peril de sa vie, avec des fatigues & souffrances incroyables il va chercher des brebis egarées pour les amener à la bergerie de Iesus-Christ, & accroitre le Royaume celeste. Que si la conversion de ces peuples ne se fait par milliers, il faut penser

que nul Prince ou Seigneur n'a iusques ici assisté le dit sieur de Poutrincourt, auquel même les auares vont ravir ce qui est de sa province, & sa bonté souffre cela, pour ne faire rien qui puisse aigrir les grands de deça, encores que le Roy luy ayant donné la terre il puisse iustement empecher qu'on ne lui enleve les fruits d'icelle, & qu'on n'entre dans ses ports, & qu'on ne lui coupe ses bois. Quand il aura de plus amples moyens il pourra envoyer des hommes aux terres plus peuplées, où il faut aller fort, & faire vne grande moisson pour l'augmentation de l'Eglise. Mais il faut premièrement batis la Republique, sans laquelle l'Eglise ne peut estre. Et pour ce le premier secours doit estre à cette Republique, & non à ce qui a le pretexte de pieté. Car cette Republique estant établie, ce sera à elle à pourvoir à ce qui regarde le spirituel. Retournons au Port Royal. Là le dit Sieur arrivé trouua Martin & ses gens baptisés, & tous portés d'un grand zele à la Religion Chrétienne, oyans fort deuotement le service divin, lequel estoit ordinairement chanté en Musique de la composition dudit Sieur.

Ce zele s'est reconu non seulement aux neophytes Chrétiens, comme nous particulariserons cy-apres; mais aussi en ceux qui n'estoient point encore initiés aux sacrez mysteres de nostre Religion. Car lors que le dit Martin fut baptisé, il y en eut vn tout décharné, n'ayant plus que les os, lequel n'ayant esté en la compagnie des autres, se porta, à toute peine, en trois ca-

bannes cherchant ledit Fleuches Patriarche pour estre instruit & baptizé.

Vn autre demeurant en la baye sainte Marie à plus de douze lieuës du Port Royal, se trouvant malade, envoya en diligence faire sçavoir audit Patriarche qu'il estoit detenu de maladie, & craignant de mourir, qu'il desiroit estre baptizé. Ledit Patriarche y alla, & avec vn truchement fit envers lui ce qui estoit de l'office d'un bon Pasteur.

Quant aux Chrétiens, vn desdits Sauvages neophytes ci-devant nommé Acoüanis, & maintenant Loth, se trouvant malade, enuoya son fils en diligence de plus de vingt lieues loin se recommander aux prieres del'Eglise: & dire que s'il mouroit il vouloit estre enterré au cimetiere des Chrétiens.

Vn iour le sieur de Poutrincourt estant allé à la dépouille d'un Cerftué par Louïs fils ainé de Henri Membertou, comme au retour chacun s'estoit embarqué en sa chaloupe & voguoit sur le large espace de la riviere du Port Royal, avint que la femme dudit Louïs accoucha, & voyans que l'enfant estoit de petite vie, ils crierent hautement à noz gens *Tagaria, Tagaria*, c'est à dire Venez ça, Venez ça, si bien que l'enfant fut sur l'heure baptizé par le Pasteur suldit.

Cette année il a couru par dela plusieurs maladies de dysenteries, qui ont esté mortelles à ceux qui en estoient attraits. Est venu que ledit Martin huit iours apres son baptême a esté frappé de ce mal, dont il est mort. Mais

c'est chose digne de memoire que cet homme mourant avoit touiours le sacré nom de IESVS en la bouche. Et requit en ces extremités d'estre enterré apres sa mort avec les Chrétiens. Sur quoy il y eut de la difficulté. Car les Sauvages ayans encore de la reverence aux sepulchres de leurs peres & amis, le vouloient porter au Cap deSable à 40. lieuës dudit Port. Ledit Sieur d'autre part le vouloit faire enterrer selon qu'il l'avoit demandé. Là dessus vn debat se prepare. Car lesditz Sauvages prenans en main leurs arcs & fleches, vouloient emporter le corps. Mais ledit Sieur fit armer vne douzaine d'arquebuziers, qui l'enleverent sans resistance, apres leur avoir remonstré quelle avoit esté l'intention du decedé, & qu'estant Chrétien il falloit qu'il fust enterré avec ses semblables, comme en fin il fut, avec les prieres accoutumées en l'Eglise. Cela fait on leur bailla à tous du pain, & l'en allerent contens.

Mais puis que nous sommes sur le propos des maladies & mortuaires, ie ne veux passer souz silence chose que ie ne sçauoy pas, & laquelle pour ne l'avoir veu pratiquer, ie n'ay point écrite en mon Histoire de la Nouvelle France. C'est que noz Sauvages voyans vne personne languissante de vieillesse ou de maladie par vne certaine compassion ilz lui avancent ses iours, lui remonstrent qu'il faut qu'il meure pour acquerir vn repos, que c'est chose miserable de touiours languir, qu'il ne leur sert plus que de fardeau, & autres choses semblables, par lesquelles ils font resoudre le patient à

la mort. Et lors ilz lui ôtent tous les vivres, luy baillent sa belle robbe de Castors, ou d'autre pelleterie, & le mettent comme vn homme qui est à demi couché sur son liét, lui chantans des louanges de sa vie passée, & de sa constance à la mort: A quoy il s'accorde, & repond comme le Cygne fait sa dernière chanson: Cela fait, chacun le laisse, & s'estime heureux de mourir plustot que de languir. Car ce peuple estant vagabond, & ne pouvant toujours vivre en vne place, ils ne peuvent trainer apres eux leurs peres, ou amis, vieillars, ou malades. C'est pourquoy ilz les traitent ainsi. Si ce sont malades, ilz leur font premierement des incisions au ventre, desquelles les Pilotois, ou devins succent le sang. Et en quelque façon que ce soit, s'ilz voyent qu'un homme ne se puisse plus trainer, ilz le mettent en l'estat que dessus, & lui iettent contre le nombril tant d'eau froide, que la Nature se debilité peu à peu, & meurent ainsi fort resolument & constamment.

Ainsi en avoit-on fait à Henri Membertou, qui se trouvoit indisposé. Mais il manda au sieur de Poutrincourt qu'il le vinst voir ce jour là, autrement qu'il estoit mort. Au mandement ledit Sieur va trouver Membertou au fond du Port Royal à quatre lieuës loin de son fort, auquel ledit Membertou conte son affaire, disant qu'il n'avoit point encore envie de mourir. Ledit Sieur le console, & le fait enlever de la pout le mener avec lui. Ce qu'ayant fait, & arrivé audit Fort, il lui fait preparer vn bon feu, le couche auprès sur vn bon liét, le fait frotter, dor-

lotter, & bien penser, lui fait prendre medecine, d'où s'ensuivit qu'au bout de trois iours voila Membertou debout, prest à vivre encore cinquante ans.

On ne peut arracher tout d'un coup les coutumes & façons de faire inveterées d'un peuple quel que ce soit. Les Apôtres ni plusieurs siecles apres eux ne l'ont pas fait, témoins les ceremonies des chandales de la Chandeleur, les Processions des Rogations, les Feuz de ioye de la sainct Iehan Baptiste, l'Eau benite, & plusieurs autres traditions que nous avons en l'Eglise, lesquelles ont esté introduites à bonne fin, pour tourner en bon vsage ce que lon faisoit par abus. Ainsi iaçoit que la famille de Membertou soit Chrétienne, toutefois elle n'avoit esté encore enseignée qu'il n'est pas loisible aux hommes d'abbreger les iours aux vieillars, où malades, quoy qu'ilz pensent bien faire, mais faut attendre la volonté de Dieu, & laisser faire son office à la Nature. Et de verité vn Pasteur est excusable qui manque à faire chose dont il n'a connoissance.

Vne chose de même merite avint en la maladie de Martin. Car on lui ietta de l'eau semblablement, pour ne le voir languir : & estant malade comme ledit Patriarche, & vn nommé de Montfort lui eussent pris à la chasse & fait manger quelques tourtres, lesquelles il trouva bonnes, il demandoit lors qu'on luy parloit de Paradis, si l'on y en mangeoit : A quoy on lui répondit qu'il y auoit chose meilleure, & qu'il y seroit content. Voila la simplicité d'un peuple

plus capable de posseder le royaume des cieux que ceux qui sçavent beaucoup, & font des œuvres mauvaises. Car ce qu'on leur propose, ilz le croient & gardent soigneusement, voire reprochent aux nôtres leurs fautes, quand ilz ne prient point Dieu avant & apres le repas: ce qu'a fait plusieurs fois ledit Henri Membertou, lequel assiste volontiers au service divin, & porte toujours le signe de la Croix au devant de sa poitrine. Même ne se sentant assez capable de former des prieres convenables à Dieu, il prioit le Pasteur de se souvenir de lui, & de tous ses freres Sauvages baptizés. Depuis le dernier bapteme duquel nous avons fait mention, il y en a eu plusieurs autres du 14. & 16. d'Aoust, 8. & 9. d'Octobre 1. de Decembre 1610. Et en somme ledit Pasteur fait estat d'en avoir baptizé sept vingts envn an, auxquels ont esté imposés les noms de plusieurs personnes signalées de pardeça, selon l'affection de ceux qui faisoient l'office de parins, ou marines, lesquels ont baillé des filleuls à ceux & celles qui ensuiuent,

ET PREMIEREMENT,

Monsieur le Prince de Condé.	M. le Prince de Tingry.
Monsieur le Prince de Conty.	M. de Praslin.
M. le Comte de Soissons.	M. Roger Baron de Chaurce fils d'udit sieur de Praslain.
M. le Duc de Neuers.	M. de Grieu Conseillet au Parlement de Paris.
M. le Duc de Guise.	
M. le Prince de Ioinville.	

- M. Servin Aduocat general du Roy audit Parlement.
- M. de la Guesle Procureur general du Roy audit Parlement.
- M. le Comte de Tonnerre.
- Messire Ieslé de Fleuchey, Patriarche de Canada.
- M. Belot, dit de Monfort.
- M. de Iouy.
- M. Bertrand natif de Sensane, presens & assistans ausdits baptesmes.
- M. de Villars Archeuesque de Vienne en Dauphiné.
- M. Descars Euesque & Duc de Langres.
- M. de Gondy Euesque de Paris.
- M. Dormy Euesque de Boulongne.
- M. de Braslay Euesque de Troyes.
- M. l'Abbé de sainte Geneuiefue fils de M. de Beauuais Nangis.
- M. Abbé de Cleruaux.
- M. de Vausemain Baron de Chapleinc, Bailly de Troyes.
- Frere Claude de Vauuillier Penitencier de Molefine.
- M. Bareton Chanoine grand Archidiacre & Officiel de Troyes.
- M. Douynet, Chanoine & Promoteur audit Troyes.
- M. Megard, Chanoine & Thresorier de saint Vrbaïn audit Troyes.
- M. Megard Licentié és Droicts, Chanoine en l'Eglise saint Estienne audit Troyes.
- M. Fombert Chanoine en l'Eglise de Vienne.
- M. Guilliet Chanoine audit Viennes.
- M. Bourguignon curé de saint Estienne au mont à Paris.
- M. Dauiau Vicaire & receueur audit S. Estienne.
- M. Rouure curé de Lantage.
- M. de Marquemont auditeur de Rothes à Rome.
- M. de Sauatre Conseiller au Parlement de Paris.
- M. Vigor Conseiller au grand Conseil.
- M. de saint Iust.
- M. de Lantage - baratier, sieur dudit Lantage.
- M. Edme baratier son fils.
- M. de Lantage Môtelciart
- M. de Saint Simon.
- M. de la Berge.
- M. Auguste du Boullot, sieur de l'Estain.
- M. Regnard Secretaire de la Chambre du Roy, & de Monsieur le Procureur general.
- Monf. Symony Sieur de Rouelle Aduocat à Langres.

- | | |
|--|--|
| M. Fombert Procureur en
Parlement. | M. Belot Procureur au
grand Conseil. |
| M. Dauant President &
Lieutenant general à
Troyes. | M. Hardy Receueur des
tailles au Mans. |
| M. de Bobus Lieutenant
Criminel audit Troyes. | M. Marteau Secretaire du
sieur Preuost Morel. |
| M. Bazin Procureur du
Roy audit lieu. | M. Baiouë Greffier au
bailliage de Monfort
Lamaury. |
| M. Parmentier Lieutenant
de robe courte audit
Troyes. | M. de Cresse Commis de
Monsieur Estienne Con-
troleur des bastimens du
Roy. |
| M. Iacquinet maistre des
eaux & forests audit
Troyes. | M. du Val Iuge & Garde
de la Iustice de Lantage. |
| M. Megard Lieutenant des
Chirurgiés audit Troyes. | M. de la Creuse Secre-
taire de Monsieur de
Chastille. |
| M. Martin Lieutenant ge-
neral au Marquisat d'Isle. | Iean, Mathieu & Gregoire
de Fleuchey freres dudit
Patriarche. |
| M. l'Euesque Procureur
audit lieu. | Pierre Roussel son beau
frere. |
| M. Iamin Greffier audit
lieu. | Ferry Roussel fils de Ga-
briel Roussel dudit Lan-
tage. |
| M. de la Rue Vicair de
Virey soubz Bar. | Robert Roy, Sergēt Royal
Forestier de la forest de
Romilly. |
| M. Belot thresorier extra-
ordinaire des guerres en
Guienne. | Claude Iouguelat. |
| M. Belot Commissaire des
guerres. | |
| M. Belot sieur du Pontor. | |

*Quand aux femmes on a donné des filleules à
celles qui ensuiuent.*

- | | |
|--|----------------------------------|
| M ^A dame la Princesse
de Condé | sons. |
| Madame la Princesse de
Conty. | Mad. la Duchesse de Ne-
uers. |
| Mad. la Comtesse de Soif- | Mad. de Guise. |
| | Mad. de Longueuille. |

- | | |
|---|--|
| Mad. de Praslain mere du
Sieur de Praslain. | Madam. Regnard femtrie
dudit sieur Regnard. |
| Mad. de Praslain. | Mad. Belot Tresorier. |
| Mesdamoiselles Catheri-
ne, Blanché & Claude
filles dudit sieur de Praf-
lain. | Madame Simony vesue
de Monsieur Simony
Procureur en Parlemét. |
| Mad. la Comtesse de Ton-
nerre. | Mad. de Beaulieu. |
| Mad. Anne de la Val Da-
me de Ricey. | Mad. marguerite Simony. |
| Mad. Françoise de Faulch
femme du sieur Delan-
tage Baraticr. | Mad. Hardy. |
| Mad. Charlotte leur fille. | Mad. Belot femme de mō-
sieur Belot Procureur. |
| Mad. de Grieu. | Mad. Bajouë. |
| Mad. de la Berge. | Mad. Ieanne des Marets
femme du sieur Megard
Chirurgien à Troyes. |
| Mad. de Sauare. | Barbe Ramin mere dudit
Patriarche. |
| Mad. Anne Arlestin fem-
me du sieur de l'Estain. | Barbe de Fleuchey sa sœur. |
| Mefd. Philippes & Char-
lotte de Arlestin ses
sœurs. | Ieanne, Clemence Rouf-
sel & Valentine Drouin
fêmes desdits Fleuchey
freres dudit Patriarche. |

Voila ce que j'ay extrait d'un ordre confus des parins & marines, lesquels j'ay voulu coucher icy pour les inuiter a faire du bien à ceux qui ont été baptizez sous leurs noms, dont ie veux bien esperer même de ceux de basse condition. Que si la conversion de ces peuples ne va par milliers, il faut considerer l'estat du païs qui n'est si frequent en hommes que noz villages de France. On pourroit faire plus grande moisson qui voudroit passer plus outre: mais il faut vouloir ce que l'on peut, & prie Dieu qu'il vueille faire le reste, puisque les hommes ont cette entreprise tât à mépris.

Exercices.

E X E R C I C E S.

LA pieté du sieur de Pourtrincourt veut que le premier exercice de la journée en ce païs là soit de prier Dieu, à l'imitation d'Abel, lequel (ce dit Philon) offrit au matin son sacrifice. Ce que ne fit Cain. Et les sages remarquent par la comparaison de Iacob qui receut la premiere benediction d'Isaac, laquelle fut plus forte que celle qui fut donnée à Esau : que ceux qui prient du matin, receuans la premiere benediction de Dieu, ont aussi plus grande part en ses graces. C'est pourquoy vn illustre personnage de nôtre temps entre ses preceptes moraux & sentences vrayement dorees, a écrit :

Avec le jour commence ta journée

De l'Eternel le saint nom benissant :

Le soir aussi ton labeur finissant,

Louë-le encor, & passe ainsi l'année.

C'est ainsi que ledit Sieur en a fait, ayant exprés mené à ses dépens le susdit Patriarche, lequel ie voy par les memoires que j'ay ne s'estre iamais épargné à ce qui estoit de sa charge s'estant transporté quelquefois quatre, quelquefois douze lieuës loin pour baptizer des enfans de Sauvages, au mandement qu'ilz luy en faisoient, disans qu'ils vouloient estre comme Membertou, c'est à dire Chrétiens. Quelquefois aussi il a conduit sa troupe en processio sur vne montagne qui est au Nort de leur habitation, sur laquelle y a vn roc quarré de toutes

parts, de la hauteur d'une table, couvert d'une moufle épelle où ie me suis quelquefois couché plaiammēt: i'ay appellé ce lieu le mont de la Roque au pourtraict que i'ay fait du Port Royal en mon Histoire, en faveur d'un mien amy nommé de la Roque Prevost de Vimeu en Picardie, qui desiroit prendre là vne terre, & y enuoyer des hommes.

Le second exercice c'est de pourvoir aux necessitez de la vie, à quoy il employa ses gens chacun selon sa vacatiō, estant arriué à la terre, qui au labourage, qui aux batimens, qui à la forge, qui à faire des ais, &c. Le Patriarche susdits empara de mon étude, & de mes parterres & jardinages, où il dit auoir trouvé arrivant là, quantité de raves, naveaux, carottes, panais, pois, fèves, & toutes sortes d'herbes jardinières bonnes & platureuses. A quoy s'estant occupé, il y a laissé à son retour (qui fut le 17. de Iuin dernier) vn beau champ de blé à beaux épis, & bien fleuri.

Plusieurs autres se sont occupés à la terre, comme estant le premier métier & le plus nécessaire à la vie de l'homme. Ils en ont (comme ie croy) maintenant recuilli les fructs, hors-mis des arbres fruitiers qu'ils ont plantés, lesquels ne sont si prompts à cela.

Quant aux Sauvages ils ne sçavent que c'est du labourage, & ne s'y peuvent addonner, courageux seulement & penibles à la chasse, & à la pécherie. Toutefois les Armouchiquois & autres plus esloignés plantent du blé & des fèves, mais ils laissent faire cela aux femmes.

Nos gens outre le labourage & iardinage, avoient l'exercice de la chasse, de la pécherie, & de leurs fortifications. Ils ne manquerent aussi d'exercice à remettre & couvrir les batimens & le moulin delaissez depuis nôtre retour en l'an 1607. Et d'autant que la fontaine estoit vn peu éloignée du Fort, ils firent vn pui dans icelui Fort, de l'eau duquel ils se sont fort bien trouvez. De sorte que (chose emerueillable) ils n'ont eu aucunes maladies, quoy qu'il y ait eu beaucoup de sujet d'en avoir par la nécessité qu'ils ont soufferte. Car le Sieur de Saint Iust fils dudit Sieur de Poutrincourt ayant eu mandement de retourner dans quatre mois (comme nous avons dit ci-dessus) on l'attendoit dans la fin de Nouembre pour avoir du rafraichissement, & toutesfois il n'arriva que le iour de Pentecoste, qui fut le 22. de May ensuivant Cela fut cause qu'il fallut retrencher les vivres qu'ils avoient en assez petite quantité. De manger toujours du poisson (s'il n'est bõ & ferme) ou des coquillages seuls sans pain, cela est dangereux, & cause la dysenterie, cõme nous avõs rapporté ci-dessus de quelques Sauvages qui en sont morts, & pouvons en avoir autre témoignage par les gens du Sieur de Monts, qui moururent en nombre de vingt la premiere année qu'ils hivernerent à Kebec, tât pour la nouveauté de la demeure, que pour avoir trop mangé d'anguilles & autres poissons. La chasse aussi ne se trouve pas à foison en vn lieu où il faut viure de cela, & où l'on fait vne demeure arrestée, C'est ce qui rend les

Sauvages vagabons, & fait qu'ilz ne peuvent vivre en vne place. Quand ils ont esté six semaines en vn lieu il faut changer de demeure. Ilz prindrent au terroir du Port Royal six Grignaces ou Ellans, cet hiver, dont ils en apportoient vn quartier ou moitié aux nôtres. Mais cela ne va gueres loin à tant de gens. Le iour de Pasques fleuries le fils ainé de Membertou dit Louis, en poursuivoit vn, qui s'estant venu rendre au Port Royal passoit l'eau, quand la femme dudit Louis vint faire vne alarme en criant plusieurs fois, *Ech'pada*, *Ech'pada*, c'est à dire, Aux épées, Aux épées. On pensoit que ce fussent quelques ennemis, mais il fut le bien venu. Le Sieur de Poutrincourt se mit dans vne chaloupe pour aller au devant, & avec vn dogue il le fit tourner en arriere d'où il venoit. Il y avoit du plaisir à le cotoyer si proche de sa ruine. Si-tost qu'il approcha de terre, ledit Louis le transperça d'une fleche, le Sieur de Iouyluy tira vne arquebusade à la tête, mais *Ataudmech* dit Paul fils puisné de Membertou lui coupa dextremement vne veine au col, qui l'atterra du tout. Ceci donna vne curée & consolation stomachale aux nôtres. Mais cela ne dura pas toujours. Il fallut revenir à l'ordinaire. Et faut penser qu'en ce retranchement de vivres dont nous avons parlé il y eut de grandes affaires pour le chef, car des mutineries & conspirations survindrent, & d'vn costé le cuisinier déroboit vne partie de la portion des autres, & tel crioit à la faim, qui avoit abondance de pain & de chair dans sa

cellule, ainsi que s'est veu par experience. Ceux qui portoient le blé au moulin, de quinze boisseaux n'en rendoient que douze de farine au lieu de dix-huict. Et de la necessité d'autrui ils troquoient avarement des Castors avec les Sauvages. Neantmoins (par trop de bonté) tant de fautes leur furent pardonnées apres visitation faite. Pauvres sots qui font des conseils si legers, & ne voyent point ce qu'ils deviendront par apres, & que leur vie ne peut estre assurée que par vn perpetuel exil de leur patrie, & de tout ce qu'ils ont de plus cher au monde.

En cette disette on eut avis de quelques racines que les Sauvages mangent au besoin, lesquelles sont bonnes comme Truffes. Cela fut cause que quelques paresseux se mirét avec les diligens à fouiller la terre, & firent si bien par leurs iournées qu'ils en defricherent environ quatre arpens, là où on a semé des segles & legumes. C'est ainsi que Dieu sçait tirer du mal vn bien; il chastie les siens, & neantmoins les soutient de sa main.

Quand l'hiver fut passé, & que la douceur du temps allecha le poisson à rechercher les eaux douces, on dépecha des gens le 14. Avril pour faire la quête de cela. Il y a nombre infini de ruisseaux au Port Royal, entre lesquels sont trois ou quatre où vient à foison le poisson au renouveau. L'vn apporte l'Eplan en Avril en quantité infinie. L'autre le Haren, l'autre l'E-turgeon & Saumô, &c. Ainsi furent lors depu-
tez quelques vns pour aller voir à la riviere qui

est au profond du Port Royal, si l'Eplan estoit venu. Ils y allerent, & leur fit Memberton (qui estoit cabanné là) bonne chere, de chair & de poisson. Delà ils allerent au ruisseau nommé Lieffe par le Sieur des Noyers Advocat en Parlement, là où ils trouverent tant de poisson, qu'il fallut envoyer querir du sel pour en faire bonne provision Ce poisson est fort favorableux & delicat, & ne fait point de mal comme pourroient faire les coquillages : & vient environ l'espace de six semaines en ce ruisseau : lequel temps passé il y a vn autre ruisseau audit Port Royal, où vient le Haren, item vn autre où vient la Sardine en même abondance. Mais quant à la riviere dudit Port, qui est la riviere de l'Equille, depuis nommée la riviere du Dauphin, au temps susdit elle fournit d'Eurgeons & Saumons à qui veut prendre la peine d'en faire la chasse. Quand le Haren fut venu, les Sauvages (selon leur bon naturel) firent des feuz & fumees en leur quartier, pour en donner avis à noz François. Ce qui ne fut negligé. Et est cette chasse beaucoup plus certaine que celle des bois.

*RETOUR EN LA NOUVELLE-
France.*

L estoit le 10. de May quand la dernière cuisson du pain faite, on tint conseil de retourner en France, si d'as le mois n'arriuoit secours. Ce qui fut prest d'estre executé. Mais le iour de la Pente-

coste Dieu envoya son esprit consolateur à
 cette compagnie ja languissante, qui lui sur-
 vint bien à propos, par l'arrivee du Sieur de
 Sainct Iust, duquel il nous faut dire quelque
 chose : car ci-devant nous l'avons laissé au port
 de Dieppe, sans avoir veu ce qu'il a fait depuis.
 S'estant présenté à la Royne; elle fut merveil-
 leusement rejouie d'entendre la conversion de
 plusieurs Sauvages qui avoient esté baptizés
 avant le depart dudit sieur de Sainct Iust, dont
 ie fis vn recit public que ie presentay à sa Maje-
 sté. La dessus les Iesuites se presētēt pour aller au
 secours. La Royne le trouve bon. Elle les recō-
 mande. P'eusse desiré qu'avant partir quelqu'un
 eust remontré à sa Majesté chose qu'elle n'eust
 fait que trop volontiers : C'est d'envoyer quel-
 que present de vivres & d'habits à ces Neophy-
 tes & nouveaux Chrétiens qui portēt les noms
 du feu Roy, de la Royne Regente, & de Mes-
 seigneurs & Dames les enfans de France. Mais
 chacun regarde à son profit particulier. Ledit
 sieur de Sainct Iust après son rapport fait, pre-
 tendoit obtenir quelques defenses pour le cō-
 merce des Castors, cuidant que la cōsideration
 de la religion lui pourroit faire aisément accor-
 der cela. Ce qu'il ne peut toutefois obtenir. Et
 voyant que cette affaire tiroit en longueur, &
 qu'il falloit aller secourir son pere, ayant man-
 dement de faire en sorte d'estre de retour dans
 quatre mois, il print cōgé de la Royne, laquelle
 luy bailla de compagnie deux Iesuites pour la
 conversion des peuples Sauvages de delà. Mais
 puis que le sieur de Pourtrincourt avoit pris vn

homme capable à son parterment, il me semble que ceux-ci (qui peuvent estre plus vtils par-deça) se hasterét trop pour le profit dudit Sieur: Car le retardement écheu à leur occasion lui a prejudicié de beaucoup, & causé la rupture de son association. Et faut en telles affaires fonder la Republique premierement, sans laquelle l'Eglise ne peut estre, ainsi que i'ay des-jà écrit ci-dessus. I'en avoy dit mon avis audit sieur de Sainct Iust, & qu'il falloit assurer la vie avant toutes choses, faire vne cuillette de bledz, avoir des bestiaux, & des volatiles domestics, devant que pouvoir assembler ces peuples. Or ceste precipitation pensa, outre la perte susdite, reduire la troupe qui estoit pardela à vne miserable necessité, n'y ayant plus que la cuisson de pain ja faite & distribuée.

Ledit Sieur de Poutrincourt s'estoit associé de deux marchans de Dieppe, lesquels voyans les susdits Iesuites, sçavoir le Pere Biar homme fort sçavant Gascon de nation duquel Monsieur le premier President de Bordeaux m'a fait bon recit; & le Pere Nemon prest à s'embarquer, s'opposerent à cela, & ne voulurent permettre qu'ils fussent du voyage, disant qu'ils nourriroient volontiers toute autre sorte d'hommes, Capucins, Minimes, Cordeliers, Recollets, &c. mais quant à ceux-ci qu'ils n'en vouloient point, & ne pouvoient tenir leur bien-asseuré en leur compagnie. Que si la Royne vouloit qu'ils y allassent, on leur rendist leur argent, & qu'ils fissent ce que bon leur sembleroit. Là dessus voila vn retardemēt.

Il faut

Il faut écrire en Cour, remontrer à sa Majesté l'occasion de cela, demander de l'argent pour rembourser lesdits Marchans, faire des allées & venuës : cependant la saison se passe. La Roynne leur ordonna deux mille escus, outre lesquels ils firent des collectes par les maisons des Princes, Seigneurs, & personnes devotes, d'où ilz tirent aussi de bon argent. Bref ilz rembourserent lesditz Marchans de chacún deux milles livres, & se mettent en fin à la voile le 26. de Janvier 1611. Le temps estoit difficile, la plus rude saison de l'hiver. Ils furent quelque temps en mer pensans combattre le vent, mais ils furent contraints de relacher en Angleterre, là où ils furent iusques au 16. de Février. Et le 19. Avril ils furent sur le grand Banc des Moruës, où il trouverent des Navires de Dieppe & de Saint Malo. Et le 29. estans entre ledit Banc & l'île de Sable, ils cinglerent l'espace de douze lieuës parmi des glaces hautes comme montagnes, sur lesquelles ils descendirent pour faire de l'eau douce avec icelles, laquelle se trouva bonne. Au sortir desdites glaces, fut rencontré yn Navire du Sieur de Monts, auquel commandoit le Capitaine Champlain, duquel nous attendons le retour, pour entendre quelque nouvelle découverte. Depuis lesdites glaces, ils en rencontrerent d'autres continuellement l'espace de cinquante lieuës, lesquelles ils eurent beaucoup de peines à doubler. Et le cinquième de May, ils découvrirent la terre & port de Campseau, duquel on peut voir l'assiette dant la grande Table geographique de mô Histoire.

Là ledit Pere Biar chanta la Messe. Et depuis ils allerent cotoyans la terre, en forte que le 21. de May ils mouillerét l'ancre à l'entrée du passage du Port Royal.

Le sieur de Poutrincourt avoit cedit iour fait assembler ses gens pour prier Dieu, & se preparer à la célébration de la fête de Pentecôte. Et comme chacun s'estoit rangé à son devoir, voici environ trois heures apres le coucher vne canonade, & vne trompette, qui réveille les dormans. On envoye au devant. On trouve que ce sont amis. Là dessus allegresse & jouissance, & actions de graces à Dieu en procession sur la montagne que i'ay mentionné ci-dessus. La premiere demande que fit ledit Sieur à son fils, ce fut de la santé du Roy. Il luy fit réponse qu'il estoit mort. Et interrogé de quelle mort, il lui en fit le recit selô qu'il l'avoit entendu en France. Là dessus chacun se print à pleurer, même les Sauvages apres avoir entendu ce desastre, dont ils ont fait le dueil fort long temps, ainsi qu'ils eussent fait d'un de leurs plus grands Sagamos.

A peine fut arrivé ledit sieur de Saint Iust, que les Sauvages Etechemins (qui ayment le sieur de Poutrincourt) lui vindrent annoncer qu'il y avoit en leurs côtes trois Navires, tant Maloïns que Rochelois, lesquels se vantoient de le devorer ainsi que feroit le Gougou un pauvre Sauvage. Ce qu'entendu par ledit sieur de Poutrincourt, il n'eut la patience de faire descharger le vaisseau nouvellemét arrivé, ains à l'instant même alla ancrer au-devant des-

dicts trois Navires, & fit venir tous les Capitaines parler à lui, qui preterent obeissance, & leur fit ledit sieur reconoitre l'autorité de son fils, comme Vic'Admiral esdictes terres du Ponant. Vn Navire Maloin voulant faire quelque rebellion, fut prins, mais ledit sieur selon sa debonnaireté accoustumée, le relacha, apres lui avoir remontré de ne plus venir en mer sans sa Charte partie. Là le pere Birat dit la Messe, & fit ce qu'il peut pour ranger vn chacun à ce qui estoit du devoir. Et particulierement il fit reconoitre la faute à vn ieune hōme qui avoit passé l'hiver parmi les hommes & les femmes Sauvages, lequel demanda pardon à qui il appartenoit, & receut la Communion de sa main. Cela fait chacun revint au Port Royal en grāde jouissance.

Le retardement susdit est cause que lesditz navires & autres estās arrivés devant ledit sieur de S^t. Iust, ils ont enlevé tout ce qui estoit de bon au país pour le commerce des Castors & autres pelleteries, lesquelles fussent venuës és marins du Sieur de Poutrincourt si son fils fust retourné par-dela au temps qui lui avoit esté enioint. Et davantage on en eust sauvé pour plus de six mille escus que les Sauvages ont mangées durant l'hiver, lesquelles ilz fussent venus troquer audit Port Royal s'il y eust eu les choses qui leur sont necessaires. Vne faute aussi fut cōmise avant le partement de Dieppe par l'infidelité du Contre-maistre de navire, lequel ayant charge d'entrucer (c'est à dire mettre dedans) le blé, le détournoit à son profit.

Ce qui ayda à la disette que noz François ont par-dela soufferte. Et neantmoins Dieu les a tellement sustentés, qu'il n'y a eu aucun malade: voire ceux qui en sont de retour se plaisent à cela, & n'y en a pas vn qui ne soit en volonté d'y retourner.

*EFFECTS DE LA GRACE
de Dieu en la Nouvelle-France.*

Nous pouvons mettre ce que ie viens de dire entre les effects de la grace de Dieu: comme aussi les racines qu'il leur envoya au besoin, dont nous avons parlé, & sur ce l'exercice des paresseux qui ne s'estoient voulu occuper à la terre, lesquels sans y penser en cultiverent vn beau champ en cherchant desdites racines. Mais particulièrement encore l'exemption de maladies, qui est vn miracle tres-evident. Car es voyages precedens il ne s'en est iamais passé vn seul sans mortalité, quoy qu'on fust bien à l'aise. Et en cetui-ci non seulement les sains ont esté preseruez, mais aussi ceux qui estoient affligez de maladie en France ont la receu guarison. Tesmoin vn honéte personnage nommé Bertrand, lequel à Paris estoit journellement tourmenté de la goutte, de laquelle il a esté totalement exempt par-dela. Mais depuis qu'il est de retour, le même mal est retourné avec plus d'effects de douleurs qu' auparauant, quoy qu'il se garde sans aucun exercice.

Mais qui ne recognoistra vne speciale grace de Dieu en la persone dudit Sieur de Poutrincourt & ses gens, lors qu'il fut porté par vn vent de terre à la haute mer en danger d'aller voir la Floride, ou d'estre accablé des ondes, au retour de la conduite de son fils, ainsi que nous avons rapporté ci-dessus.

L'appelle aussi miracle de voir que les pauvres peuples de delà ont conceu telle opinion de la Religion Chrétienne, que si-tost qu'ilz sont malades ilz demâdent estre baptizez, voire encore qu'ilz soient sains, ils y vont avec vne grande Foy, & disent qu'ilz veulent estre semblables à nous recognoissans fort bien leur defect en cela. Membertou grand Sagamos exhorte vn chacū des Sauvages à se faire Chrétiens. Et tesmoignét tous que depuis qu'ils ont receule baptême ils ne craignent plus rien, ilz vont hardiment de nuict, le diable ne les tourmente plus.

Quand le Sieur de Saint Iust arriva à Campseau, les Sauvages non baptizez s'enfuoient de peur. Mais les baptizés en nombre d'environ cinquante s'approcherent hardiment disans, Nous sommes tes freres Chrétiens comme toy, & tu nous aymes. C'est pourquoy nous ne fuyons point, & n'avons point de peur: Et porterent ledit Sieur sur leurs bras & épaules jusques en leurs cabannes.

Sur la fin du Printemps les enfans de Membertou estans allés à la chasse, en laquelle ilz firent long sejour, avint que ledit Membertou fut pressé de necessité de vivres, & en cette di-

fette il se souvint de ce qu'il avoit autrefois oui dire à noz gés que Dieu qui nourrit les oiseaux du ciel, & les bêtes de la terre, ne delaisse jamais ceux qui ont esperance en lui, selon la parole de nôtre Sauveur.

En cette necessité donc il se met à prier Dieu, ayant enuoyé sa fille voir au ruisseau du moulin s'il y auroit point apparence de pouvoir faire pecherie. Il n'eust esté gueres long temps en prieres que voici sadite fille arriver criant à haute voix, *Nouchich', Beggin pech'kmok, Beggin éta pech'kmok*: c'est à dire: Pere, le haren est venu; le haren certes est venu. Et vit par effect le soin que Dieu a des siens, à son contentement. Ce qu'il avoit vne autrefois éprouvé, ayant eu (ou les siens) à tel besoin la rencontre d'un Ellan, & encore vne autrefois vne Baleine échouée.

Qui voudra nier que ce ne soit vn special soin de la providence de Dieu envers les siens, quand il enuoya au Sieur de Pourtrincourt le secours désiré le iour de la Pentecoste dernière, duquel nous avons fait mention cy-dessus?

Je ne veux rememorer ce que j'ay écrit en mon Histoire de la Nouvelle-France, livre 4. chap. 4. de la merveille avènement au premier voyage du Sieur de Monts en la personne de Maitre Nicolas Aubri Prestre d'une bonne famille de Paris, lequel fut seize iours perdu dans les bois, & au bout dudit temps trouvé fort extenué, à la verité, mais encore vivant, & vit encore à present, ayant singulierement les entreprises qui se font pour ce pais là, où le de-

fit le porte plus qu'il ne fit iamais, comme aussi tous autres qui y ont fait voyage, lesquels i'ay préque tous veus desireux d'y hazarder leur fortune, si Dieu leur ouvroit le chemin pour y faire quelque chose. A quoy les grans ne veulent point entendre, & les petits n'ont les ailes assez fortes pour voler iusques là. Neantmoins c'est chose étrange & incroyable de la resolution tant dudit Sieur de Monts, que dudit Sieur de Poutrincourt, le premier desquels a toujours continué depuis dix ans d'envoyer par delà : & le second, nonobstant les difficultez que nous avons recitées ci-dessus, n'a laissé d'y r'envoyer nouvellement, attendant ici le renouveau, pour aller revoir les gens. Dieu doit à l'un & à l'autre le moyen de faire chose qui reüssisse à la gloire de son nom, & au bien des pauvres peuples que nous appellons Sauvages.

A DIEV SEVL HONNEVR
ET GLOIRE.

523

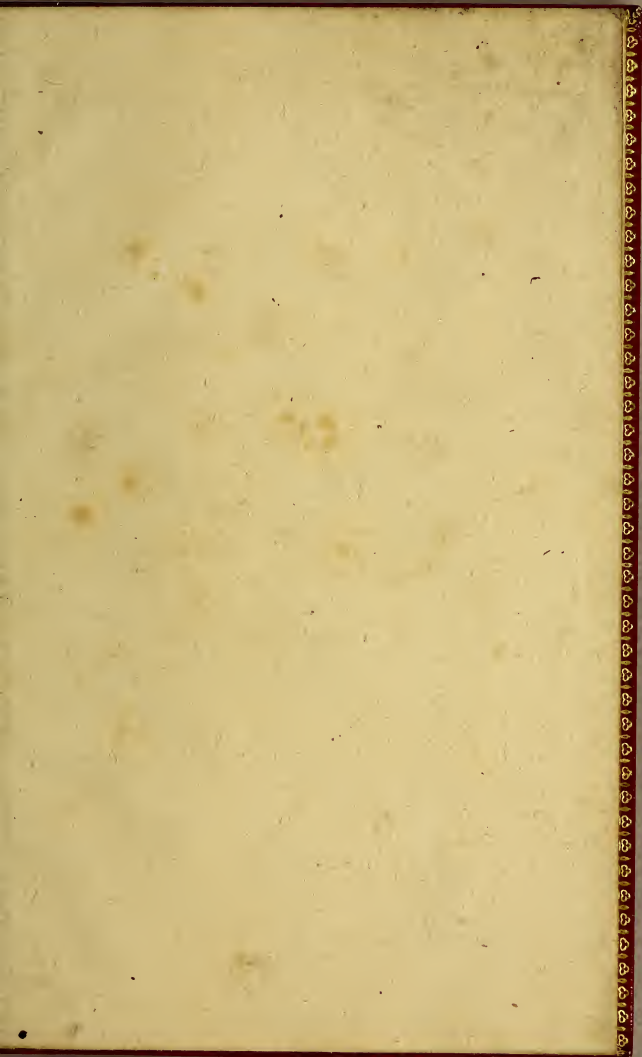
Extrait du Priuilege du Roy.

PAR grace & Priuilege du Roy, il est permis à Jean Millot Marchant Libraire en l'Vniuersité de Paris, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre & distribuer par tout nostre Royaume tant de fois qu'il luy plaita, en telle forme ou caractere que bõ luysemblera, vn liure intitulé *Histoire de la Nouvelle-France contenant les navigations faites par les François es Indes Occidentales, Es terres-neuves de la Nouvelle-France, Es les deconuertes par eux faises esditz lieux*, A quoy sont adjoutées les *Muses de la Nouvelle France*. Ensemble plusieurs Chartes en taille douce, où sont les figures des Provinces, & Ports, & autres choses seruans à ladite Histoire, composée par MARC LESCARBOT Advocat en la Cour de Parlement. Et ce jusques au temps & terme de six ans finis & accomplis, à cõpter du jour que ledit liure sera acheué d'imprimer. Pendant lequel tẽps defenses sont faictes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres de quelque estat, qualité ou condition qu'ils soient, de non imprimer, vendre, contrefaire, ou alterer ledit liure, ou aucune partie d'iceluy, sur peine de cõfiscation des exemplaires, & de quinze cens livres d'amende applicable moitié à nous, & moitié aux pauvres de l'hostel Dieu de cette ville de Paris, & despens, dommages, & interests dudit exposant: Nonobstant toute clameur de Haro, Charte Normande, Priuileges, lettres ou autres appellations & oppositiõs formées à ce contraires faictes ou a faire. Et veut en outre ledit Seigneur, qu'en mettant vn extrait dudit Priuilege au cõmencement, ou à la fin dudit liure, il soit tenu pour deuẽment signifié, cõme plus amplement est declaré par les patentes de sa Majesté. Donné à Paris le 27. iour de Novembre, l'an de grace 1608. Et de nostre regne l'vnzième.

Par le Roy en son Conseil.

Signé,

BRIGARD.



செய்துள்ளன. இவற்றைப் பற்றி உறுதியாகத் தெரிந்துகொள்ளுதல் வேண்டும்.

E612

L624r





